

PROCES VERBAL DE REUNION

COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE

Réunion du mardi 19 mai 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf Mai, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

1

Etaient présents

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Séverine FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Patrick VOEGTLIN
Lurs : Gilles BIZOT
Mane : Olivier HENRY
Montfuron :
Moustiers : Jérôme BRY
Riez : Mireille GLAS
Saint-Martin de Brômes :
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Quentin TRABUC
Seyne :
Simiane La Rotonde : Thierry RIBOULET

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Monique QUER, Elisabeth COLIN.

Également : Raymond ARMANET, Maire de Saint-Michel L'Observatoire, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Francis BUGLIANI, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Danielle MICHEL, Gilles GRAVIER (expert), Alain TROUCHET (expert), Stéphane MOLLET, Loïc STAQUET, Didier OCCELLI (maire), Franck ROUGEAUD (expert), Olivier CELNIK, Yannick ESTRAYER, Michèle RIEMANN (expert), Denis GAYDE, Marc CELLAI (expert), Jean Michel BOUGE, Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL (maire), Jeanne JOYAUD, Nelly BLONDEL (expert), Sylvie DAUMAS.

Également :

Secrétaire de séance : Séverine FENOUIL

Avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, il convient d'apporter une précision concernant le point relatif à l'élection figurant dans la convocation adressée aux membres du comité syndical. À la suite d'une nouvelle vérification des statuts du syndicat ainsi que des dispositions applicables au fonctionnement de l'assemblée délibérante, il apparaît que cette élection ne peut être régulièrement organisée dans les conditions actuellement réunies. Cette situation s'inscrit notamment dans le contexte du renouvellement des représentants des communes membres à la suite des élections municipales de mars 2026, alors que les représentants du Conseil départemental demeurent, quant à eux, en cours de mandat jusqu'au prochain renouvellement départemental. Afin de garantir la parfaite sécurité juridique des travaux du comité syndical ainsi que la régularité des délibérations qui seront adoptées, il est proposé de retirer ce point 1 de l'ordre du jour de la présente séance, ainsi que par voie de conséquence les points 3 et 5. Les autres questions inscrites à l'ordre du jour demeurent inchangées et seront examinées conformément à la convocation adressée aux membres du comité syndical. Il a donc été demandé au comité syndical de prendre acte du retrait de ces points 1-3 et 5 inscrits à l'ordre du jour relatifs à l'élection (CF mail transmis aux membres en date du 18 mai 2026).

L'ordre du jour :

1. Election du Président ; **RETIRÉ**
2. Election du Bureau ;
3. Délégation générale au Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère concernant les marchés à procédure adaptée (article 28 des Marchés publics) ; **RETIRÉ**
4. Délégation de signature en cas d'empêchement ;
5. Indemnités des élus et des agents dans le cadre de leurs missions ; **RETIRÉ**
6. Mise en place de la « commission d'homologation » et point sur les communes candidates ;
7. Mise en place de la « commission suivi du micro projet ART-HE » ;
8. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2026 ;
9. Avis sur les dossiers d'aide départementale présentés au titre des Villages et Cités de Caractère – exercice 2026 ;
10. Communication sur les marchés à procédure adaptée.

Alain DELSAUX, Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, a ouvert la séance et a remercié toutes les personnes pour leur présence. Il salue l'arrivée des nouveaux conseillers Communaux désignés à siéger au SM des Villages et Cités de Caractère suite aux élections municipales de Mars 2026.

Le Président a constaté la présence de 16 membres titulaires ou suppléants, représentant 10 voix des élus Communaux et 6 voix des élus Départementaux totalisant 12 personnes votants et 16 voix, soit un nombre supérieur à la majorité requise (11 personnes et 16 voix). Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

1. Rapport N° R-01-VCC – Élection du Président

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Article 9 des statuts : le Président du comité syndical est élu pour la durée restant à courir de son mandat local. DELIBERATION DU 31 MARS 2022

2. Rapport N° R-02-VCC – Élection du Bureau du SMVCC

Conformément aux statuts, le Comité Syndical a été invité à renouveler les membres du Bureau. Après avoir acté une liste des candidats, il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents et secrétaire, tous élus à l'unanimité.

Le Président a déclaré la composition du Bureau comme suit :

- Pour le poste de 1^{er} Vice-président : Marcel GOSSA
- Pour le poste de 2^{ème} Vice-président : Jacques BRES
- Pour le poste de 3^{ème} Vice-Président : Aline MARENGO
- Pour le poste de 4^{ème} Vice-Président : Jérôme BRY
- Pour le poste de Secrétaire, Séverine FENOUIL élue Secrétaire.

Le Comité Syndical a délibéré et a approuvé la composition du Bureau du SMVCC.

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère a délibéré à l'unanimité.

3. Rapport N° R-03-VCC - Délégation générale au Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère concernant les marchés à procédure adaptée du Code de la Commande publique.

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR - DELIBERATION DU 31 MARS 2022

4. Rapport N° R-04-VCC - Délégation de signature ou de représentation du Président en cas d'empêchement

Entendu le rapport du Président, le comité syndical décide à l'unanimité de donner DELEGATION DE SIGNATURE pour tout document administratif, financier ou comptable ou de représentation du Président à Marcel GOSSA, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Si celui-ci est absent ou empêché, la délégation de signature est conférée à Jacques BRES, 2^{ème} Vice-Président.

Si celui-ci est également absent ou empêché, la délégation de signature est conférée à Aline MARENGO, 3^{ème} Vice-Président.

Enfin, si tous les précédents sont absents ou empêchés, délégation est donnée à Jérôme BRY, 4^{ème} Vice-Président.

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère a **délibéré** à l'unanimité.

5. Rapport N° R-05-VCC - Indemnité des élus et agent dans le cadre de leurs missions

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR - DELIBERATION DU 31 MARS 2022

6. Rapport N° R-06-VCC - Mise en place de la « commission d'homologation »

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts du SMVCC, la commission d'homologation doit être composée suite au renouvellement des élus Communaux pour la poursuite des travaux, les missions de suivi d'homologation au sein des quinze cités et pour examiner les nouvelles candidatures.

Elle doit être composée de :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en tant que membre de droit,
- 4 membres du comité syndical à raison de 2 représentants des communes et 2 représentants du Conseil Départemental,
- 4 personnalités qualifiées respectivement dans les domaines de l'urbanisme ou paysage, le patrimoine bâti, l'accueil touristique ainsi que l'animation culturelle.

4

Le Président rappelle les principales missions de la commission d'homologation :

- Veiller à l'adéquation des différents critères issus de la charte de qualité des villages et cités de caractère lors des visites de renouvellement du label pour les communes déjà adhérentes et l'actualisation de leur classement (de 1 à 3 pavés) ainsi que pour des visites d'homologation pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion du Syndicat mixte.
- Actualiser le classement des communes qui seront visitées dans une période de 3 ans,
- Assurer le suivi et accompagner la mise en œuvre des démarches de progrès préconisées à l'issue des visites en se tenant à la disposition de chacune d'entre elles.

Après avoir fait appel à candidature, les membres ont été élus à l'unanimité.

La composition de la commission d'homologation des Villages et Cités de Caractère est la suivante, sous réserve de l'accord des membres extérieurs désignés :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX
- Collège Département :
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :
Titulaires : Séverine FENOUIL, Aline MARENGO
Suppléants : Mireille GLAS, Quentin TRABUC

Membres experts :

Personnalités qualifiées respectivement dans les domaines suivants :

- Urbanisme ou paysage : François GONDRAN (DRAC), Laurent CHAIGNE (UDAP 04), Quentin ALBANESE (Architecte dans une Collectivité territoriale) ;
- Patrimoine bâti : Marielle PHILIPPE (Préfète honoraire), Bernard BARTOLINI et/ou Réjane MATTHIEU (Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine) ;
- Accueil touristique : Linda OUARGHI (Service Clientèle de l'Occitane), Florence VITIBERTIN (Directrice adjointe de l'AD04) ou un représentant de l'AD04 ;
- Animation culturelle : Céline JOLY (Chargée de communication CD04) ; Pauline OLIVEIRA (Chargée Culture Mairie de Castellane).

La commission d'homologation n'a pas de pouvoir délibératif mais propose au Comité syndical les décisions qui s'avèrent nécessaires après visites. Le label des Villages et Cités de Caractère est attribué pour 3 ans.

Le Président rappelle l'importance de cette commission et du rôle des membres experts, qualifiés dans les domaines de l'urbanisme ou paysage, du patrimoine bâti, de l'accueil touristique et de l'animation culturelle, qui ont un œil avisé et apportent des éléments d'appréciation complémentaires.

- 12 communes ont été visitées en 2023 dont Annot, Castellane, Colmars Les Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Moustiers-Sainte-Marie, Riez, Seyne et Simiane-la-Rotonde
- Les 3 communes de Montfuron, Saint Martin de Bromes et Saint Michel ont été visitées en 2025 afin de faire un point sur la cohérence de celles-ci avec la charte de qualité depuis leur labélisation en 2022.

5

Il a été décidé par le dernier comité syndical du 13 mars 2026 de reconduire la visite de la totalité des 15 communes dans le courant de l'année 2027.

Les Communes candidates au label seront visitées quant à elles au cours de l'année 2026.

Le comité syndical des Villages et Cités de Caractère a **adopté à l'unanimité**.

7. Rapport N° R-07-VCC - Mise en place de la « commission de suivi du microprojet ART.HÉ »

Entendu le rapport du Président et conformément aux statuts du SMVCC, il s'agit de créer une commission thématique pour travailler sur le microprojet ART.Hé, avec notre partenaire chef de file italien Agenzia di Sviluppo Locale (AFP de Dronero).

Pour rappel, le projet ART.HE - Artisanat & Héritage - est un projet européen financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027.

Le projet est réalisé en partenariat transfrontalier entre AFP Azienda Formazione Professionale S.c.a.r.l. (chef de file, Dronero, CN, Italie) et le Syndicat Mixte Villages et Cités de Caractère SMVCC (DELIB_02VCC_20250411) ;

L'objectif du projet est de soutenir les jeunes artisans d'art des deux versants des Alpes occidentales — Province de Cuneo et Alpes-de-Haute-Provence — à travers un parcours de formation transfrontalier gratuit qui développe les compétences nécessaires pour rendre leur activité durable et construire un réseau professionnel commun.

Le projet s'articule en trois phases, toutes gratuites pour les participants ARTISANS sélectionnés.

1/Atelier Italie — 6-7 juin 2026

Week-end en présentiel avec tous les participants italiens et français, à l'occasion de la Fiera degli Acciugai de Dronero (Foire aux anchois). Trekking urbain photographique, session pratique d'identité visuelle, construction du livre collectif, exposition publique des travaux artisanaux. Repas et hébergement pris en charge par le projet.

2/Parcours de formation en ligne — septembre 2026/avril 2027

Huit mois de cours en soirée à distance, en session plénière avec tous les participants italiens et

français, avec sous-titrage automatique dans les deux langues.

Cinq domaines thématiques :

Identité et marché, communication numérique et storytelling, territoire et durabilité, réglementation et financements, langue et échange de bonnes pratiques. Chaque domaine se conclut par une session de peer learning. À l'issue du parcours est produit un catalogue numérique bilingue.

3/Atelier France — été 2027

Trois jours en présentiel dans les Alpes-de-Haute-Provence, parmi les Villages et Cités de Caractère. Rencontre avec des artisans locaux, simulation de présentation au marché, présentation publique du catalogue bilingue, remise des attestations de participation.

Conformément à l'article 10 de nos statuts, cette dernière serait constituée de :

- Le Président du SMVCC membre de droit
- 3 ou 4 membres issus du Comité syndical
- Toute personne intéressée par le projet dont un membre expert dans l'organisation événementielle

6

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU, LE COMITÉ SYNDICAL A APPROUVÉ

La composition de la « **commission de suivi du microprojet ART.HÉ** » des Villages et Cités de Caractère se compose comme suit :

Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX

Membres du comité syndical : Marcel GOSSA, Jérôme BRY, Quentin TRABUC

Expert : Éric OLIVE

Le comité syndical des Villages et Cités de Caractère a **adopté à l'unanimité**.

8. Rapport N° R-08-VCC - Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2026

Le procès-verbal (PV) de la réunion du comité syndical du 13 mars 2026 **avait été transmis** aux membres. Aucune observation n'**a été faite** sur ce compte rendu. Le Comité Syndical a **approuvé** le procès-verbal.

Le comité syndical des Villages et Cités de Caractère a **adopté à l'unanimité**.

9. Rapport N° R-09-VCC - Avis sur les opérations « façades et toitures » : programmation au titre de l'exercice 2026

Le Comité Syndical a **été sollicité** pour émettre un avis sur la quatrième programmation des aides départementales aux opérations « façades et toitures », avant leur présentation à la Commission permanente du 19 juin 2026.

L'objectif de l'aide a été rappelé : soutenir la valorisation du cadre de vie et l'attractivité touristique en centre ancien, conformément à la charte de qualité.

Un avis favorable a été émis pour les opérations suivantes :

Travaux des particuliers :

▪ A Annot :

Maître d'ouvrage : Madame Catherine TINLOT

"Réfection de façades 122 Rue des Moulins à Annot (parcelle F80)"

Le coût de l'opération s'élève à 5 711,75 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 78,85 %

Montant de l'aide départementale proposée : 603,75 €

Montant de l'aide communale proposée : 603,75 €

▪ A Castellane :

Maître d'ouvrage : Madame Isabelle JONKER

"Réfection de façades et toiture 226 Boulevard Saint-Michel à Castellane (parcelle AB5)"

Le coût de l'opération s'élève à 61 564,53 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 82,80 %

Montant de l'aide départementale proposée : 5 292,50 €

Montant de l'aide communale proposée : 5 292,50 €

Maître d'ouvrage : Monsieur Louis MANENT

"Réfection de façades et toiture 803 Chemin des Hautes Listes à Castellane (parcelle D2499)"

Le coût de l'opération s'élève à 40 871,76 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 85,19 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 025,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 025,00 €

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère a **donné un avis FAVORABLE** pour la poursuite de l'instruction de ces dossiers en Commission permanente du Conseil départemental en Juin 2026.

10. Rapport N° R-10-VCC - Communication sur les marchés en cours

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère, doit rendre compte au comité syndical VCC des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président.

Je vous précise donc que le syndicat mixte est en mesure de vous communiquer toute information qui vous serait utile sur l'état d'avancement de ces marchés.

L'ordre du jour étant terminé, la séance **s'est ouverte** au débat sur les questions diverses.

1- Organisation de la journée thématique

Date : Vendredi 18 septembre 2026

Lieu : Vallée de l'Ubaye (Barcelonnette et Jausiers)

Cette journée portera sur le thème : « De l'Ubaye au Mexique : l'héritage architectural des Barcelonnètes ».

Une visite commentée en présence d'Hélène HOMPS, Conservatrice du Musée de la Vallée permettra présentation historique des villas mexicaines :

- La Villa La Sapinière à Barcelonnette,
- Le quartier Est et l'Allée des Dames (incluant la Sous-Préfecture),
- La Villa Bleue.

Un déjeuner sera pris en commun. Les informations plus détaillées seront transmises courant du mois de juillet prochain.

2- Intervention de Jean MAZZOLI, élu de la commune d'Annot

Les communes d'Entrevaux, Castellane et Colmars les Alpes ont été classées comme « sites patrimoniaux remarquables » SPR par la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture à Paris, après celui d'Annot qui a été classé à une date plus ancienne. Cette démarche de classement national, lancée fin 2024 sous l'égide de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, est un outil de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et paysager. L'approbation unanime par le jury constitue une reconnaissance du travail engagé depuis des années par le territoire pour valoriser son patrimoine. Le Président précise que le label « Plus Beaux Villages de France » a été obtenu par les communes de Moustiers-Sainte-Marie, Entrevaux et Colmars-les-Alpes.

3- Panneaux signalétiques des Villages et Cités de Caractère et les différents outils de communication

Pour information, une refonte du logo a été faite en 2022, avec une nouvelle charte graphique et par déclinaison, de nouvelles éditions touristiques réalisées en 2023 reprenant l'ensemble des 15 communes labellisées, cartes postales et marques pages, des panneaux de signalétique pour les entrées de ville, une édition pédagogique pour communiquer sur les aides départementales et communales au titre des opérations façades ou toitures, une capsule vidéo (30'') par commune et une vidéo globale (1'30).

Un photographe a été missionné pour réaliser des photos de qualité sur l'ensemble des communes pour la réalisation de ces supports.

Pour rappel, les photos et vidéos sont archivées dans la **médiathèque de l'Agence de Développement** dont voici le lien. Il vous suffira de demander un accès pour votre commune.

Chaque commune doit créer son compte gratuit, et pourra télécharger ses photos.

<https://medias.alpes-haute-provence.com/AD04/>

Elles sont également visibles sur notre site internet <https://www.villagesdecaractere04.fr/>
Le stock restant de ces éditions sera écoulé dans le courant de l'année 2026 et de nouvelles éditions devraient être réalisées sur l'exercice 2027.

4- Information sur les Journées Européennes du Patrimoine les 19/20 septembre 2026

Bernard BARTOLINI, délégué à la Fondation du Patrimoine, informe les membres de l'organisation de la 43^e édition des JEP du 19 au 20 septembre 2026. Il souhaiterait avoir toutes les initiatives prévues à cette occasion dans nos cités. Merci de partager les informations.

Après un dernier tour de table, Le Président remercie encore une fois les membres du comité syndical. La séance est levée à 12h45.